

Demande de congé de M. Nairac, lors de la séance du 28 août 1791

Pierre Paul Nairac, Théodore Vernier

Citer ce document / Cite this document :

Nairac Pierre Paul, Vernier Théodore. Demande de congé de M. Nairac, lors de la séance du 28 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXX - Du 28 août au 17 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 2;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_30_1_12307_t1_0002_0000_8

Fichier pdf généré le 05/05/2020

voix unanime, on a proclamé le sieur Nicolas Humbert, et toute la garde nationale a signé. »

Messieurs, la délicatesse que viennent de déployer les gardes nationales du district de Clermont est l'effet naturel du civisme qui anime les habitants du département de la Meuse. Le civisme est à lui-même la plus belle, la plus précieuse récompense; mais, Messieurs, vous avez cru devoir en ajouter une autre et la munificence nationale accordée ne peut pas s'être signalée vainement.

Je demande donc que l'Assemblée nationale décrète que, sur la somme de 12,000 livres accordée aux citoyens de Clermont, il soit fait acquisition de l'emplacement où le directoire du district tient ses séances et le surplus employé en ateliers de charité qui seront déterminés par le directoire du département; qu'il sera fait mention honorable dans le procès-verbal de la générosité des sieurs Bedu et Carré et de la garde nationale de Clermont; et que leur adresse et le procès-verbal dont il a été donné lecture seront imprimés et insérés dans le procès-verbal de l'Assemblée.

Un député extraordinaire de la garde nationale de Varennes est admis à la barre et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« La garde nationale de Varennes vient d'apprendre que l'Assemblée nationale avait bien voulu lui accorder, pour témoignage honorable de sa satisfaction, des fusils, des sabres, des drapeaux, des canons.

« Pénétrée de reconnaissance pour un tel bienfait, elle nous a chargés de venir jurer de nouveau dans vos mains de n'employer ces armes que pour la défense de la patrie, et pour assurer le succès de vos travaux.

« La garde nationale de Varennes a appris en même temps que vous aviez bien voulu, Messieurs, destiner à quelques-uns des individus qui la composent, des récompenses pécuniaires. Cette partie de votre décret, nous ne craignons pas de vous le dire, a affligé des citoyens qui avaient trouvé dans le succès de leurs efforts une récompense que des Français devenus libres ne sauraient trop apprécier. Nous vous supplions, Messieurs, de considérer que la mission qui nous a été donnée auprès de vous n'a point pour objet de faire parade d'une vaine générosité.

« S'il était possible que l'Assemblée nationale doutât de la sincérité du désintéressement des citoyens de Varennes, nous lui dirions, comme nous sommes autorisés à le lui dire, que des récompenses pécuniaires ne peuvent que tromper les vus qu'elle s'est proposées, et que la tranquillité publique serait étrangement compromise dans nos murs si l'Assemblée nationale n'approuvait notre délicatesse, en retirant ces gratifications qui, en même temps qu'elles troubleraient la paix et l'harmonie chez nous, pourraient d'ailleurs être employées plus efficacement aux besoins de l'Etat.

« Nous vous en conjurons, Messieurs, laissez-nous jouir délicieusement des marques de votre estime, de votre approbation et de vos bienfaits; mais souffrez que les récompenses pécuniaires ne troublent pas cette jouissance. Nous le répétons, la paix et la tranquillité ne peuvent exister à Varennes qu'en reprenant, de la part de l'Assemblée nationale, des dons qui affligeraient notre délicatesse, et donneraient d'ailleurs un

prétexte très plausible à nos ennemis de nous décrier dans l'opinion publique. »

M. le Président, répondant aux deux Députés :

« Messieurs,

« L'Assemblée nationale voit avec satisfaction, mais sans surprise, les preuves que vous lui donnez du plus généreux désintéressement. La patrie entière vous avait décerné avant nous, par son estime et sa reconnaissance, le véritable prix des sentiments que vous avez manifestés.

« En venant réclamer, comme une faveur, de n'obtenir, pour une action aussi honorable, que des récompenses purement honorifiques, vous retraciez à nos yeux ce que les vertus antiques ont offert de plus noble et de plus généreux. Vous apprenez à la nation jusqu'à quel point elle est déjà régénérée; vous acquérez de nouveaux droits à la reconnaissance de la patrie.

« Et vous, Monsieur, qui avez été chargé par la garde nationale de Clermont d'une mission aussi honorable, rapportez à vos concitoyens le témoignage de l'estime des Représentants de la nation, et dites à MM. Carré et Bedu que leurs noms et leurs actions seront consacrés par la gratitude de la patrie dans les fastes de notre Révolution.

« L'Assemblée nationale prendra votre demande en considération, et vous invite à assister à sa séance. » (Applaudissements.)

M. Veillard. Je demande l'impression du discours et de la réponse de M. le Président. Quant à la proposition faite tout à l'heure par M. Gossin, je demande que, dans le cas où vous ne la décréteriez pas aujourd'hui, elle soit renvoyée au comité des rapports pour l'examiner et en rendre compte incessamment.

(L'Assemblée, consultée, ordonne l'impression des pétitions et adresses des gardes nationales de Clermont et de Varennes et de la réponse du Président; elle ordonne en outre le renvoi au comité des rapports et ces adresses ainsi que de la motion de M. Gossin relative à l'emploi des fonds alloués à la ville de Clermont, pour en être fait incessamment le rapport.)

M. Victor de Broglie, ex-président. M. Vernier ayant réuni la majorité des voix pour la présidence, je lui cède le fauteuil.

M. Vernier, président, prend place au fauteuil.

Un membre demande qu'il soit adjoint 12 nouveaux commissaires au comité des rapports.
(Cette motion est décrétée.)

M. le Président. Voici une lettre de M. Nairac :

« Monsieur le Président,

« La mort vient de m'enlever mon frère, mon associé, qui avait toute ma fortune dans ses mains.

« Ce cruel événement me force de partir pour Bordeaux; je vous prie de demander pour moi un congé à l'Assemblée nationale.

« Je ne l'ai pas quittée un instant et je me propose de revenir sous trois semaines.

« Signé : NAIRAC. »

(Ce congé est accordé.)

Un de MM. les Secrétaires fait lecture des procès-